

PV JURY D'APPEL N° 02 EN DATE DU 03.01.2019

Étaient présents: BENZERDJEB.A. – BENARBIA .M .

Ordre du jour : Recours

AFFAIRE N°02 : Recours G.C.A.T.

- Vu la lettre de recours du club **G.C.A.T.** concernant la suspension du joueur ZOUAOUI d Ahmed N° Lic 404
- Vu PV CRQD N° 04 l'affaire N° 13 du 14/12/2018.
- Vu le paiement de l'amende et les droits de recours.
- Vu que le joueur a purgé la moitié de sa sanction.
- Après étude du dossier
- Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Levée de suspension du joueur ZOUAOUI d Ahmed N° Lic 404.

AFFAIRE N°03: Recours du Club HBCGhazaouet.

- Vu la lettre de recours du club **HBCG.** concernant la suspension du Terrain
- Vu PV CRQD N° 03 l'affaire N° 11 du 07/12/2018.
- Vu le paiement des droits de recours.
- Après étude du dossier
- Vu les règlements généraux F.A.H.B.

DECISION

- Suspension du terrain quatre(04) matchs avec sursis du club HBCG
- Paiement de la totalité de l'amende financière.

Secrétaire de séance
BENARBIA .M.

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
BENZERDJEB .A.